

Genève, le 9 juin 1967

Les représentants permanents des pays arabes accrédités auprès de l'Office des Nations-Unies et des Organisations spécialisées à Genève, ont l'honneur de porter à votre connaissance les faits ci-après :

- Depuis l'agression perpétrée d'Israël contre la Nation arabe, des manifestations pro-israéliennes se déroulent sur tout le territoire suisse et plus spécialement à Genève.

De telles manifestations à caractère racial et religieux sont manifestement contraire aux principes de la neutralité qui ont été déterminants pour le choix de Genève comme siège de l'Office des Nations-Unies et des Institutions spécialisées.

- Depuis lundi 5 juin 1967, date de l'agression armée d'Israël contre les pays arabes, des coups de téléphone et des lettres anonymes menaçant :

- de mort les membres diplomatiques arabes,
- de destructions des locaux sièges de ces missions,

n'ont cessé d'affluer.

Attirent l'attention de l'Organisation des Nations-Unies sur la gravité des faits sus-mentionnés et prient le Directeur Général de l'Office des Nations-Unies à Genève en sa qualité de représentant du secrétaire général de l'ONU, d'intervenir auprès des autorités suisses en général, et celles du canton et de la république de Genève en particulier afin que des mesures soient prises en vue de mettre fin à de tels agissements et ce, sur la base de la Convention sur les immunités et privilèges des Nations-Unies en date du 14 décembre 1946.

Son Excellence

M. Pier Pasquale SPINELLI

Directeur Général de l'Office des Nations Unies à Genève

Palais des Nations

Genève